

Autour du chèque-éducation

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Die Privatschule = L'école privée = La scuola privata**

Band (Jahr): - **(1999)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-852440>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Autour du chèque-éducation

L'OIDEL (organisation internationale de l'enseignement libre) vient d'organiser un séminaire et un débat sur les nouvelles formules de financement de l'éducation.

Il nous a paru intéressant de citer quelques extraits pour alimenter la réflexion ou l'argumentation des membres de la FSEP.

Si le chèque-éducation existait:

Par Stuart Sexton, ancien conseiller du ministre de l'Education de Grande-Bretagne

Chaque école facturerait les frais d'éducation des enfants et le bon serait utilisé pour payer ces factures. L'école serait alors remboursée en liquide par le gouvernement. Il serait souhaitable d'émettre le bon annuel en plusieurs échéances. Au Royaume-Uni, où ces montants sont traditionnellement débités au début de chaque trimestre, avec trois trimestres par an, le chèque ou bon d'enseignement pourrait être émis trois fois par an: 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1^{er} septembre, chaque chèque pour le tiers de la valeur annuelle.

Le bon serait valable dans toute école agréée, qu'il s'agisse d'une école subventionnée par l'Etat selon les termes d'aujourd'hui ou bien d'une école privée ou indépendante. L'école aurait toutefois la possibilité de demander des montants supérieurs à la valeur du bon, la différence étant payée par les parents.

Si l'on demande qu'il y ait quelques écoles, en fait la plupart des écoles, disponibles sans frais directs pour les parents, ce qui est aujourd'hui l'enseignement

«gratuit», il faudrait alors éviter que ces écoles exigent des frais supplémentaires. Si l'on suivait cette politique, seules les écoles privées ou indépendants pourraient alors demander un prix supérieur à la valeur du bon.

Le bon serait valable dans n'importe quelle école agréée mais pas dans une autre qui ne serait pas agréée. Le projet présuppose donc un système d'inspection et un système d'immatriculation. Au Royaume-Uni, par exemple, toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, doivent être agréées par le ministère de l'Education. Il est illégal en Grande-Bretagne de faire fonctionner une école qui ne serait pas agréée. L'immatriculation est accordée à une école suite à une inspection indépendante et lorsque les inspecteurs ont donné leur approbation à une école car elle est conforme à des normes minima acceptables. Au Royaume-Uni, une nouvelle école est agréée provisoirement pour six mois, et durant ces six mois, elle doit satisfaire les inspecteurs afin de rester agréée. En outre, l'école est soumise à des inspections périodiques complémentaires et elle est susceptible de perdre son immatriculation et, par conséquent, d'être obligée de fermer, dès lors qu'elle ne satisfait plus les normes en vigueur.

Débat:

V. Guillén Preckler (assoc. parents d'élèves – Espagne)

Pendant longtemps l'on a pensé qu'il suffirait de dépenser de plus en plus d'argent pour améliorer l'enseignement. Les faits ont montré, aujourd'hui, que si l'argent est nécessaire, il n'est pas la solution de tous les maux. Il peut même avoir des effets pervers si l'on croit qu'il suffira à régler les problèmes de l'éducation.

Les ressources étant toujours limitées, comment faire pour que les gouvernements utilisent au mieux un argent qui est non pas le leur mais le nôtre. L'expression argent public ne devrait pas être acceptée, car, comme l'a dit un homme politique allemand, «les Etats ne sont pas alimentés par le ciel pour distribuer l'argent entre les citoyens».

Actuellement, l'argent qui est investi dans l'éducation a un rendement très faible. On dépense beaucoup d'argent pour éduquer tout le monde, sans tenir compte des capacités. Des élites sont nécessaires pour faire progresser la société, pour tirer le char en dépensant d'une façon folle et en prétendant que tous ont la même capacité et peuvent arriver au même résultat.

B. Kuntz (vice-président SNALC – France)

Ne peut-on pas de demander si la mise en place d'un chèque éducation qui constitue une privatisation globale du système éducatif n'est pas en contradiction avec cette définition même de l'éducation libérale? Si elle se définit par l'accès au savoir et à l'autonomie rationnelle, le savoir devient une fin en soi et il n'y a pas de savoir inutile. Soumettre le savoir à la loi de l'offre et de la demande, c'est le traiter comme un produit de consommation courante. C'est le désacraliser et, en tout cas, cesser d'en faire une fin en soi.

Il y a des querelles qui font la une de l'actualité, le voile islamique mais aussi des sectes qui, peu à peu, créent et investissent des écoles. C'est pourquoi il me semble que, tout en respectant le choix des parents, il serait dangereux d'introduire des éléments de déséquilibre qui risqueraient d'entraîner un effondrement global de notre système.

A. Petroni (Dir. Centre Luigi – Einaudi – Italie)

Le système monopolistique actuel n'assure pas l'égalité des chances. Le destin de chacun dépend de la famille dont il est issu et de l'argent dont il dispose:

la mobilité sociale est bloquée en Europe, l'éducation n'y contribue plus. Un système de pluralité éducative ne peut qu'augmenter l'égalité des chances. Dire que les parents n'ont pas la capacité de choisir l'école est un bon argument contre la démocratie et contre le suffrage universel: s'ils sont trop idiots pour choisir un instituteur pourquoi leur faire choisir le député ou le président de la République?

Est-il nécessaire de bien connaître le fonctionnement des moteurs à explosion pour préférer une marque de voiture à une autre? Non, parce que l'on peut interroger d'autres automobilistes et comparer les performances. De la même façon les parents savent voir les résultats des établissements scolaires.

En ce qui concerne justement la distinction entre secteur culturel et secteur marchand, je ne vends pas de yaourts, mais je suis professeur et j'aime mon métier. Mais je ne trouve pas que la distinction qui est faite soit pertinente: quelqu'un qui fabrique des yaourts doit le faire bien et si les gens n'aiment pas, ils n'achètent pas. Cela est vrai pour tous les métiers et c'est un élitisme mal compris que l'idée que l'éducation serait une mission si exceptionnelle que les enseignants n'auraient jamais à rendre compte de ce qu'ils font, ni à être soumis à des choix. Il faut être humble et se soumettre au jugement des parents, au lieu de se protéger derrière l'affirmation que l'on n'achète pas l'éducation. On achète l'éducation et il n'y a rien de vulgaire à acheter le travail de quelqu'un avec l'argent que l'on a gagné par son propre travail.

En plus, bien sûr, il faut une vocation pour faire son métier. Le mot allemand pour profession et pour vocation est d'ailleurs le même. Il faut une vocation pour faire de bons enseignants comme il en faut une pour faire un bon menuisier ou un bon cuisinier.

Pour la formation tout au long de la vie le système du chèque scolaire convient très bien: tout individu

a droit à un chèque éducation et est libre de l'utiliser quand il veut. Une forme flexible de financement de l'éducation est adaptée aux exigences actuelles d'une formation tout au long de la vie.

Il faut qu'il soit clair qu'un système pluraliste ne crée pas de discrimination: c'est le système actuel qui le fait. Nous ne demandons pas d'ailleurs que les Etats se désintéressent de l'éducation; nous ne demandons pas la privatisation absolue, comme je l'ai entendu dire. Le bon scolaire n'est pas la privatisation totale. Comme la déduction fiscale, il permet, tout simplement, de donner aux parents la liberté d'envoyer leurs enfants dans le privé ou dans le public. Il ne supprime pas les établissements publics, à moins que la totalité des parents décident d'envoyer leurs enfants dans le privé, ce qui voudrait dire que le public n'a pas su gérer.

Stuart Sexton (Grand-Bretagne)

Pour les écoles, le bon d'éducation devrait couvrir le coût entier de la scolarité. L'objectif n'est pas de réduire les dépenses mais de régler ces dépenses par l'intermédiaire des parents, au lieu qu'elles le soient directement par le gouvernement. Rappelons qu'un gouvernement n'a pas d'argent en propre; il a celui des citoyens. Il s'agit de déterminer comment utiliser l'argent des citoyens pour l'éducation de leurs enfants. Quelqu'un a exprimé la crainte que le bon d'éducation ne conduise à une plus grande diversité des écoles: je réponds qu'il en sera ainsi et que cette plus grande diversité sera mieux adaptée aux besoins des élèves. En fait, des écoles indépendantes répondant mieux aux demandes des parents, sont plus à même d'innover. On en a eu un exemple en Grande-Bretagne avec l'informatique, répandue aujourd'hui dans toutes les écoles, mais introduite d'abord, il y a une vingtaine d'années, dans des écoles privées.

Il a été dit aussi qu'un crédit d'impôt permettrait d'atteindre le même objectif que le bon d'éduca-

tion. Mon objection est que cela ne marche pas pour ceux qui ne paient pas d'impôts et pour lesquels il faut encore un bon d'éducation.

A. Humblet (Président OIDEI – Belgique)

Je rappelle que le bon scolaire n'est pas une fin en soi mais un moyen d'assurer le financement public de l'œuvre éducative, un moyen bien meilleur que le système actuel, dans lequel l'Etat est en même temps l'organisateur de l'enseignement. Or, il n'y a plus de débat à ce sujet, tout le monde sait bien que l'Etat est mauvais entrepreneur, que la bureaucratie est incapable de gérer convenablement les moyens qui sont mis à disposition. Il faut donc trouver un système qui permette à la puissance publique d'assurer le financement sans être organisateur. Le moyen, pour celui que je n'appelle pas le client mais le bénéficiaire de l'éducation de choisir, et non d'acheter, son école. Pour que ce choix soit effectif il faut qu'il soit financièrement neutre.

Maria Dolores Garcia Broch (Adj. Maire de Valence – Espagne)

Je crois, non seulement parce que j'ai étudié la question mais aussi parce que l'expérience en a été faite à Valence, où je vis, que la formule qui se rapproche le plus de l'illusoire égalité des chances est le chèque scolaire, car là le financement n'est pas adressé directement à l'école, mais à l'élève, c'est-à-dire au titulaire du droit éducatif.

Ce n'est pas par hasard que Valence a été la première des villes d'Espagne, et pratiquement d'Europe, à mettre en œuvre le système du chèque scolaire; à Valence, le vent des libertés et du respect de l'éducation souffle depuis des siècles et nous en sommes les héritiers.

Le grand humaniste Luis Vives, un valencien lui aussi, auteur du premier traité sur «*L'Education de la femme chré-*

tienne» écrivait: «Les monarques doivent se soucier d'éduquer gratuitement leurs vassaux». «Se soucier» et non par «diriger», je le souligne.

Le chèque scolaire peut être appliqué à l'éducation, à tous les niveaux, même si la cécité ou la crainte des politiciens freine le mouvement. Il constitue une économie pour l'Etat et pour les contribuables et contribue à l'établissement de bonnes écoles privées dans les quartiers défavorisés. Par ailleurs, il améliore la qualité de l'enseignement dans les écoles publiques et privées.


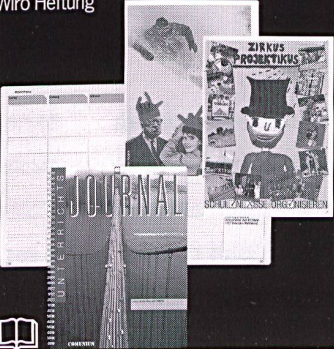



Le chèque scolaire a certes ses détracteurs, mais ce sont ceux qui savent que s'il y a liberté de choisir, seules survivront les bonnes écoles. Et telle est l'efficacité dont a besoin la nouvelle Europe.

Ceux qui veulent un monde de paix, une Europe unie et le respect de la diversité des peuples, des croyances, des cultures et des langues, savent qu'il faut continuer la route vers un objectif unique: l'éducation libre et de qualité pour tous.

Unterlagen zur eidgenössischen Berufsmaturität

Beim Prüfungssekretariat der Eidgenössischen Berufsmaturitätskommission (EBMK), Christoffelgasse 3, 3011 Bern, Telefon 031 328 40 50, Telefax 031 328 40 45, können folgende Unterlagen zu den eidgenössischen Berufsmaturitätsprüfungen zum Selbstkostenpreis bezogen werden:

- Anmeldeformular (gratis)
- Reglement über die eidgenössischen Berufsmaturitätsprüfungen (Fr. 4.–)
- Leitfaden zu den eidgenössischen Berufsmaturitätsprüfungen (Fr. 4.–)
- Stoffpläne für die technische Berufsmaturität (Fr. 6.–)
- Stoffpläne für die kaufmännische Berufsmaturität (Fr. 6.–)
- Prüfungsserien ab 1996 (je Fr. 15.–)

UNTERRICHTSHEFTE		NOTENHEFTE		UNTERRICHTSJOURNAL		Bestellung (alle Preise inkl. MWSt.)	
Die bewährten, von mehr als 30 000 Lehrkräften geschätzten Vorbereitungshefte, 5- und 6-Tage-Woche, A4 mit Kalendarium:		Für Klassen- und Fachlehrkräfte, die praktischen und handlichen Notenhefte für Schülerbeurteilung und Noteneintrag		Vorbereitungsheft für die Lehrkräfte aller Stufen mit dem jedes Jahr neuen redaktionellen und illustrierten Teil, Wiro Heftung		.Expl. Unterrichtshefte (5-Tage-Woche/6-Tage-Woche)	
A für alle Stufen						Ausgabe A , Fr. 21.– <input type="checkbox"/> 5-TW <input type="checkbox"/> 6-TW	
B Sonderheft für Handarbeits- und Hauswirtschaftslehrpersonen und weitere Fachlehrkräfte						<input type="checkbox"/> deutsch <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> ital./rumantsch <input type="checkbox"/> english	
C Sonderheft für Kindergärtner/innen						Ausgabe B , Fr. 21.– <input type="checkbox"/> 5-TW <input type="checkbox"/> 6-TW	
U Zusatzheft (5 mm kariert)						Ausgabe C , Fr. 21.– <input type="checkbox"/> 5-TW <input type="checkbox"/> 6-TW	
						Ausgabe U , Fr. 14.– (Zusatzheft, 5mm kariert)	
						Unterrichts-Journal Comenius mit redaktionellem Teil, Fr. 25.–	
						Notenhefte Klassenlehrer, Fr. 8.– <input type="checkbox"/> deutsch <input type="checkbox"/> français Fachlehrer, Fr. 8.–	
						Name und Adresse	
							
						VERLAG FÜR UNTERRICHTSMITTEL 6287 Aesch LU, Telefon 041 917 30 30, Fax 041 917 00 14	